

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 4 avril. — Jusqu'à ce moment quatre heures de la journée, aucun arrangement ministériel n'est terminé.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« La crise ministérielle paraissait terminée ce matin ; (3 avril.

On assurait que M. de Rigny succédait à M. le duc de Broglie au département des affaires étrangères, et qu'il était remplacé au ministère de la marine par l'amiral Duperré, ou l'amiral Jacob.

Ce soir, la combinaison définitive est encore ajournée.

— On lit dans le *Courrier français* :

La question, ce matin, 3 avril s'est beaucoup compliquée, M. Humann, au lieu de porter assistance à ses collègues, qui en avaient grand besoin, est venu offrir au roi sa démission. Il a rappelé qu'il n'était entré dans le ministère du 11 octobre qu'à la condition expresse que M. le duc de Broglie en ferait partie, et il concluait fort logiquement que M. de Broglie s'étant retiré, il n'était plus retenu lui-même par aucun engagement. On l'a prié, pressé, on lui a dit que sa retraite amenait la dissolution du ministère; il n'a point contesté, mais il a tenu bon. Tout ce qu'on a pu obtenir de lui, en faisant un appel à son dévouement et à son devoir, c'est qu'il soutiendrait la discussion du budget, et attendrait, pour se retirer, la fin de la session. Ceux qui prétendent à sa succession peuvent donc se tenir pour avertis.

— Voici les noms des principaux personnages qui ont assisté hier soir au grand dîner diplomatique donné par M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, à lord Durham. Ce sont d'abord : MM. Dupin aîné, d'Argout, Thiers, de Rigny, Sébastiani, puis le comte d'Appony, lord Granville, le baron Werther, l'ambassadeur de Hollande, l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique et quelques autres ambassadeurs des petits états d'Allemagne; au total vingt-cinq convives; le dîner a commencé à sept heures. M. le duc d'Orléans a promis d'assister à la soirée.

(Const.)

— La cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour d'assises, qui condamnait le *National* de 1834.

## AFFAIRES D'ESPAGNE.

Nous recevons ce soir le *Journal des Débats*, la lettre suivante de Madrid en date du 27 :

« Notre gouvernement reconnaît enfin dona Maria de la Gloria.

« Le conseiller Sarmiento, envoyé de don Pedro, a présenté avant-hier ses lettres de créance.

« Il a été décidé en conseil des ministres que 10,000 hommes entrèrent en Portugal. Cette force armée sera commandée par deux de nos meilleurs généraux, (comte de Carthagène) et Rodil.

« La première division, sous les ordres du général Morillo, entrera par Verin (Galicie.) La seconde, sous les ordres de Rodil, par Ciudad Rodrigo.

« Elles se dirigeront sur Porto, dont elles leveront le siège, poussant à la baïonnette tous les carlistes et les miguélistes qu'ils trouveront sur leur passage, jusqu'aux portes de Santarem, bloquée par les troupes de don Pedro, dont le commandement sera confié au comte de Villafior. Là, les armées

« concerneront leurs opérations pour l'attaque de Santarem, qui est le point important, et, où se trouve toute la question portugaise et espagnole. L'ordre a été transmis pour que les troupes effectuent leur entrée le 1<sup>er</sup> avril, en vertu d'une convention entre les deux gouvernements. »

## RÉGENCE D'ALGER.

Rapport de M. Duvivier, commandant supérieur de Bougie, au ministre de la guerre.

Bougie, le 11 mars.

Depuis long-temps j'étais menacé d'une attaque générale des tribus arabes, accoutumées, à l'époque du ramadan, à faire leurs dévotions au marabout de Gouraya, que nous occupons fortement. Tout entier aux soins de nos travaux défensifs et de notre établissement, et d'ailleurs entièrement dépourvu de cavalerie, je n'avais pu, jusqu'à présent, pousser au loin une reconnaissance pour m'assurer des dispositions de l'ennemi; mais l'arrivée à Bougie du premier escadron du troisième régiment d'Afrique, que V. Exc. m'a fait envoyer de Bonne, m'a mis à même de sortir enfin de nos lignes pour nous faire respecter au dehors.

En conséquence le 5, à trois heures du matin, nous sortîmes de la maison crénelée dans l'ordre de marche ci-après : 1<sup>o</sup> Le détachement des zaves; 2<sup>o</sup> un détachement du 59<sup>e</sup> régiment; 3<sup>o</sup> pièces de montagne; 4<sup>o</sup> un détachement de sapeurs du génie; 5<sup>o</sup> un détachement du 2<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère d'Afrique; un détachement de l'escadron de chasseurs. — Total, 1,070 hommes.

Avant de traverser le premier village que nous avons fait évacuer, mes dispositions étaient prises pour le passage du ruisseau; elles furent parfaitement exécutées. Un peloton de cavalerie lancé en avant de nos tirailleurs fit prendre l'épouvante à l'ennemi; le détachement du 59<sup>e</sup> passa à son tour le ruisseau; il gagna aussitôt du terrain, et devint le pivot du mouvement de conversion en arrière que je fis faire pour reporter ma droite à hauteur de ce même pivot, sur une perpendiculaire à la direction de marche sur Bougie. Ce mouvement s'exécuta très-bien; nous prîmes d'excellentes positions, et l'ennemi, qui arrivait de tous côtés poussant de grands cris, éprouva de fortes pertes. Nous n'en eûmes que de légères, nos blessés furent tous emportés à Bougie.

Je continuai ma retraite en échelons, voulant regagner la plaine où j'avais laissé une réserve sous les ordres du commandant Gentil, du 4<sup>e</sup> de ligne, composée de deux compagnies d'élite du 2<sup>e</sup> bataillon de ce régiment, des compagnies de Polonais de la légion étrangère, d'un détachement de sapeurs du génie, d'un piquet de cavalerie et deux pièces de campagne attelées. — Total 478 hommes.

Je me portai donc jusqu'au pied du grand ravin qui descend du moulin des Dénous, près du petit bois de la plaine. Là, j'établis ma droite sur des sommets; ma gauche se rallia avec les troupes de réserve du commandant Gentil qui, pendant notre marche en avant, parfaitement secondé par les Polonais et leur commandant M. de Horain, avait non-seulement contenu l'ennemi, mais l'avait même empêché de se porter sur notre colonne.

C'était le cas de faire une nouvelle halte, et je la fis en effet, pour prouver à l'ennemi que je ne m'étais retiré que par ma volonté.

Persuadés que les Kaballes gagnerait le plus possible les gorges vers ma droite, je défendis d'y tirer le canon, pour les laisser s'y réunir. Je masquai ma cavalerie dans le dessein de la lancer sur les débouchés de ces gorges. Après une fusillade très-vive de près de trois quarts d'heure, j'ordonnai au capitaine Herbin, du 3<sup>e</sup> chasseurs, de faire une charge avec ses trois pelotons sur trois directions différentes, et de manière à se réunir sur le centre. Des tirailleurs d'infanterie légère du 59 et des zaves appuyèrent cette charge, qui fut exécutée avec élan, et qui eut un plein succès, l'ennemi surpris, fut atteint et sabré, il eut un grand nombre de morts qui restèrent en notre pouvoir.

Sur toute cette partie les Kaballes se retirèrent et se réunirent en groupes, attendant le moment où ils pourraient venir ramasser les morts. Les tirailleurs étant rentrés et voyant les groupes de Kaballes, je fis diriger le feu de l'artillerie sur eux; les pièces étant pointées avec une extrême précision, tous les premiers coups portèrent de grands ravages dans ces masses. Nous remportâmes un égal avantage sur notre gauche, et bientôt l'ennemi se retira de tous côtés; une demi-heure après (une heure et demie après-midi) tout avait disparu.

Alors les troupes rentrèrent à Bougie; elles étaient sur pied depuis deux heures du matin, toujours marchant et combattant.

Les pertes de l'ennemi ont dû être considérables, à en juger par le nombre des morts qu'ils ont laissés sur le champ de bataille, ce qu'ils ont eu si grand soin d'éviter. Le scheik Haïj-Bhammana et son fils sont de ce nombre.

Nous n'avons eu que 24 blessés. Plusieurs militaires ont été touchés, mais ils sont restés dans les rangs.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 AVRIL.

On lit ce qui suit dans le *Courrier belge* :

La publication des listes de souscription pour le rachat des chevaux du prince d'Orange, paraît avoir

excité beaucoup d'irritation parmi la classe ouvrière. Déjà hier, dans la soirée, il y a eu quelques désordres à cette occasion. A la sortie du spectacle, où quelques personnes avaient demandé à grands cris que le spectacle annoncé pour ce soir fût changé, et que l'opéra de *Faust* fut remplacé par celui de la *Muette*, un rassemblement d'une soixantaine de personnes s'est formé sur la place de la Monnaie, autour de l'arbre de la liberté; et l'arrivée d'un assez grand nombre de curieux n'a pas tardé à grossir considérablement cet attroupement. Les jeunes gens et les ouvriers qui avaient fait cercle autour de l'arbre de la liberté, après avoir chanté en chœur plusieurs chansons patriotiques, entr'autres la *Brabançonne* et la *Marche des Belges*, se sont dirigés sur la rue de l'Evêque, où ils se sont arrêtés devant le local d'une société dont la fondation est, dit-on, d'une date récente; des pierres n'ont pas tardé à être lancées contre les fenêtres du rez-de-chaussé, aux cris de : *à bas les orangistes! à bas le club des ennemis du pays!* et après que tous les carreaux furent tombés en éclats, quelques ouvriers armés de bâtons et de marteaux entrèrent dans la maison par les fenêtres du rez-de-chaussé, et brisèrent les lustres et les glaces de l'appartement qui donne sur la rue.

« Le poste du théâtre ayant pris les armes, une patrouille de sept hommes commandée par un officier attaché à l'état-major de la place, ne tarda pas à arriver dans la rue l'Evêque, et bientôt le rassemblement qui s'était formé devant la porte de cette société, se dissipa pour aller se reformer rue des Augustins, devant la maison où s'imprime le *Lynx*. Là du moins l'autorité avait pris quelques mesures. Un détachement d'une trentaine d'hommes commandé par un lieutenant, stationnait devant la maison menacée; M. le bourgmestre ayant harangué les groupes, ceux-ci ne tardèrent pas à se dissoudre aux cris de : *vive la ligne! vive Léopold!* Il paraît que quelques ouvriers ont encore été faire du tapage devant l'hôtel du duc d'Ursel.

Nous sommes trop sincèrement dévoués à la cause de la Belgique, nous avons trop à cœur sa gloire et son honneur, pour ne pas déplorer de pareilles scènes. Mais au moins faut-il espérer que le gouvernement saura empêcher aujourd'hui le retour de ces désordres. Le gouvernement manquerait au premier de ses devoirs s'il n'était sur ses gardes, s'il n'était en mesure de protéger efficacement les personnes et les propriétés.

C'est, dit-on, parce que les dernières bravades du parti orangiste tendent à remettre en question ce que la volonté nationale a irrévocablement décidé : l'indépendance de la Belgique; c'est parce que ces bravades entretiennent l'inquiétude dans le pays, portent atteinte à la sécurité de la ville, compromettent sa prospérité, et en éloignent les étrangers, que les ouvriers en veulent aux signataires des listes de souscription pour le rachat des chevaux de Truieren. Mais ne voient-ils donc pas ces ouvriers, que des scènes pareilles à celles de la nuit dernière, sont mille fois plus funestes à la prospérité de Bruxelles, que toutes les forfanteries orangistes? Quand des propriétés sont dévastées, à la charge de qui tombe le paiement des indemnités dues aux propriétaires? A la charge de la ville. Et si la Régence se trouve aujourd'hui dans l'impossibilité de faire face à ses dépenses, et de continuer l'exécution de tous les grands travaux qui ont si puissamment contribué à attirer les étrangers à Bruxelles, à quoi faut-il l'attribuer, si ce n'est aux scènes de dévastation dont nous avons été témoins en 1830 et 1831, si ce n'est aux indemnités dues par la ville aux victimes de ces désordres?

Que nous importent d'ailleurs, à nous les hom-

mes du pays, à nous les défenseurs de la cause nationale, que nous importent les vaines forfanteries du parti orangiste? Que peut-il, ce parti, contre la volonté de la nation? Tous ses actes n'ont-ils pas prouvé son impuissance et son isolement? Sans consistance dans le pays, sans un seul organe au sein des chambres, le parti orangiste avait pour arme unique la liberté de la presse, et il en a largement usé: ses journaux ont tout dit, tout osé; il n'est pas une provocation qu'ils se soient interdite, pas une accusation devant laquelle ils n'aient reculé: eh bien, qui des deux a perdu, de la cause nationale ou de la cause orangiste, à cette liberté laissée aux journaux de la famille déchue? Répondez, n'est-ce pas la cause orangiste? En proclamant hautement comme il a pu le faire ses desseins et ses espérances, le parti orangiste s'est mis à nu, il s'est démasqué; et ses journaux sont tombés sous le poids du mépris public et de leur propre déconsidération. Dédaignons donc les bravades de ce parti, ne leur donnons pas une importance qu'elles ne doivent pas avoir, et si les scènes d'hier soir ne devaient être que le prélude de nouveaux désordres, que tous les bons citoyens n'aient qu'une devise et qu'un mot de ralliement: paix aux personnes et respect aux propriétés!

*P.S. Midi.* — La plus grande agitation continue à régner dans la ville. Ce matin des groupes se sont de nouveau formés devant le local de la société orangiste de la rue de l'Évêque; quelques hommes du peuple n'ont pas tardé à pénétrer dans cette maison qui a été dévastée de fond en comble. A l'heure où nous écrivons, on continue à briser tous les meubles. Il paraît que tous les efforts de la troupe pour empêcher ces excès sont restés impuissans.

Les mêmes scènes se sont encore passées à l'hôtel du duc d'Ursel dont la voiture a été brisée, et dont les meubles ont été en partie jetés dans la rue; un commissaire de police qui s'est présenté le matin pour haranguer les groupes et les inviter à se disperser, a été accueilli par des huées et forcé de se retirer. Mais vers dix heures du matin, un détachement d'infanterie a forcé à la retraite les auteurs de ces désordres. Vers la même heure, une dizaine d'enfants et quelques femmes en mantelets étaient réunis devant l'hôtel du prince de Ligne, situé au coin de la rue Ducale et de la rue de la Loi, et jetaient des pierres dans les fenêtres. Ce rassemblement n'a pas tardé à se grossir d'une foule de curieux et d'hommes du peuple, et en peu d'instans; la maison a été envahie et livrée à la dévastation. On voyait jeter par les fenêtres, les tables, les glaces, les pendules, les chaises, les secrétaires et jusque des lits tout entiers. Tous ces meubles, lorsqu'ils étaient tombés sur la rue, étaient brisés en mille pièces par des hommes du peuple. Cette scène de dévastation durait déjà depuis quelque temps, lorsqu'un escadron des guides arriva au trot, et deux bataillons du cinquième marchant au pas de charge, ont fait évacuer cette maison. Les forces considérables en infanterie et en cavalerie ont été ensuite reparties, l'infanterie par pelotons, et la cavalerie par escadrons, le long du boulevard du Régent et dans toutes les rues qui avoisinent le Parc. Toutes ces forces étaient sous le commandement du général Hurel. Les fantassins ont toujours conservé la bayonnette au bout du fusil, mais en général la cavalerie patrouille le sabre dans le fourreau.

On sait que la garde civique est tombée à Bruxelles dans un état complet de désorganisation, grâce à l'incurie du ministère et au désarmement partiel qui a suivi la campagne du mois d'août; aussi ne remarquait-on aucune patrouille de cette garde; les chasseurs Chasteler seuls étaient sous les armes: ils patrouillaient drapeau déployé. Vers onze heures et demie, au moment où tout le quartier du Parc était encombré de curieux et d'hommes du peuple, le roi est sorti à cheval de son palais, escorté de quatre ou cinq officiers d'état-major; il a parcouru dans toute sa longueur la rue Ducale, précédé et suivi d'une foule immense qui faisait retentir l'air des cris de: *Vive Léopold!* *A bas les Orangistes!* *Mort aux Hollandais!* Après être allé s'assurer des dispositions militaires prises pour protéger la maison du prince de Ligne,

le roi s'est dirigé sur le boulevard du Régent où il a passé devant le front de bataille du régiment des guides, et il est ensuite rentré à son palais, toujours entouré d'une immense multitude. Le roi était pâle et paraissait extrêmement affecté; il a plusieurs fois essayé de parler au peuple, mais ses paroles, étouffées qu'elles étaient par le tumulte et les cris de: *Vive Léopold!* qui retentissaient autour de lui, n'ont jamais pu être saisies.

On nous assure, mais nous n'avons pas encore pu vérifier le fait, qu'en ce moment les scènes de dévastation dont les hôtels d'Ursel et de Ligne ont été le théâtre, viennent de se renouveler, malgré les efforts de la troupe, à l'hôtel du marquis de Trazegnies et du comte de Béthune.

On donne ce soir la *Muette de Portici* au grand Théâtre. L'affiche porte en gros caractères: *spectacle demandé*. Il est à craindre que cette représentation ne soit l'occasion de nouveaux désordres.

— On lit dans l'*Indépendant*:

« Nous apprenons à l'instant (une heure) que l'hôtel du marquis de Trazegnies au Parc, vient aussi d'être envahi par le peuple, que les meubles y ont été brisés et jetés par les fenêtres. Les guides ont fait une charge sur les assaillans pour les forcer à se disperser. Un individu blessé d'un coup de sabre à la figure passe sous nos croisées.

« C'est avec un vif sentiment de douleur que nous sommes témoins de ces scènes, véritable anachronisme en 1834. Heureusement les provocations des ennemis de notre nouvel état sont là, pour attester qu'eux seuls sont coupables, que sur eux seuls doit retomber la responsabilité de ces actes. Il y a huit jours encore la Belgique jouissait de la plus grande tranquillité; personne ne songeait à leur demander compte de leurs opinions. Ils sont venus jeter au milieu de nous des noms détestés, véritables brandons de discorde. A l'intérieur, comme au dehors, le blâme doit leur être imputé.

« La maison de M. de Béthune, près du Sablon, vient d'être aussi envahie par le peuple. Tous les meubles y ont été brisés. »

— Voici ce qu'on lit dans le *Belge*:

« Ce que tout le monde prévoyait depuis deux ou trois jours est arrivé: des désordres graves ont éclaté hier dans la soirée.

« La publication des listes de souscription avait produit une indignation profonde (même dans la bourgeoisie, amie du repos, parce qu'elle considérait cette inconvenable publication comme une provocation aux troubles. Dès ce moment on conçut le projet d'une pétition aux chambres pour demander que la ville ne fut pas rendue responsable des dommages que pourraient éprouver les signataires de ces listes.

« Une pareille démarche nous parut imprudente, et consultés par plusieurs personnes, nous crûmes devoir le détourner de ce projet qui nous paraissait pouvoir entraîner de graves inconvéniens. »

Le *Belge* reproduit ensuite les mêmes détails que le *Courrier Belge* et termine ainsi:

« Nous gémissons sur ces désordres que l'imprudence du parti vient de provoquer, et nous formons le vœu qu'ils ne se prolongent pas d'avantage! »

— On lit dans le *Libéral*:

« Comme nous en avons la crainte, une manifestation populaire, provoquée par l'imprudence des journaux orangistes, a éclaté, après avoir fermenté pendant un couple de jours.

« Des groupes tumultueux se sont portés hier au soir, en criant: *A bas les orangistes!* au local occupé par la société du Lloyd bruxellois, rue de l'Évêque. Les vitres de ce local ont été brisées, les fenêtres enfoncées, les rideaux arrachés et plusieurs meubles et glaces réduits en débris.

Le *Libéral* raconte ensuite les faits publiés par le *Courrier*.

Par arrêté royal du 4 avril 1834, un subside de 400 francs est alloué au sieur Verheyden (F.) de la commune d'Ixelles (Brabant), pour l'aider à continuer, pendant la présente année, l'étude de la peinture à fresque, sous la direction du peintre Langlois, à Paris.

Un arrêté du même jour approuve la délibération du conseil de régence de la ville de Tongres portant des dispositions réglementaires pour le transport des morts et la taxe à payer pour ce transport.

— Le quartier-général du général Daine est transféré à Alost.

— M. le baron Joseph d'Hooghvorst, sénateur, rue des Dominicains, n° 24, et M. le baron Charles d'Hooghvorst, rue Mey-Boom, n° 919, tous deux frères du général, nous prient de déclarer qu'ils n'ont pas signé la liste de souscription pour le rachat des chevaux du prince d'Orange.

— L'académie des sciences et des lettres, dans sa séance d'hier, a nommé pour la classe des sciences, correspondans régnicoles, MM. Dumont, Plateau et Lejeune; correspondans étrangers, MM. Arago, Krell, Berzelius, Brouwster, Geoffroi de St.-Hilaire; pour la classe d'histoire, correspondans régnicoles, MM. Vander Cruyce, de Courtrai; Jules van Praet, secrétaire du cabinet; correspondans étrangers, MM. Wilkin, secrétaire de la classe d'histoire de l'académie royale de Berlin; Raynouard, secrétaire honoraire de l'académie française; Cooper, secrétaire de la commission des *Records* à Londres, et Leglay, bibliothécaire de la ville de Courtrai.

LIEGE, LE 7 AVRIL.

Les journaux français se livrent à une foule de conjectures sur la formation du ministère. Voici ce que porte l'*Indépendant* arrivé ce matin:

« D'après les nouvelles particulières de Paris qui nous arrivent aujourd'hui, il paraît que l'impossibilité de remplacer M. de Broglie seul, a été constatée par plusieurs tentatives infructueuses, et qu'il est question d'un remaniement complet du cabinet.

« M. le général Sebastiani est nommé ambassadeur à Naples. »

— On lit ce qui suit dans le *Moniteur belge*:

« Un journal de Bruxelles annonce que le gouvernement a reçu deux notes relatives à l'évacuation militaire du grand-duché de Luxembourg. Nous sommes autorisés à démentir ce fait de la manière la plus formelle: aucune note de ce genre n'a été remise, aucune communication de ce genre n'a été faite au ministère des affaires étrangères. Le rappel d'une partie des troupes envoyées dans le Luxembourg se lie au système de défense adopté par le ministère de la guerre. Il a donné avis, dans la séance de la chambre des représentans du 3 mars, de la négociation ouverte relativement au rayon stratégique de la forteresse de Luxembourg. Nous ajouterons que le séjour du général Goblet à Gotha n'avait aucun rapport avec les affaires du Luxembourg. »

Le gouvernement a été informé que MM. Homer et Lefebure, consuls de Belgique à Boston et à Charleston, ont reçu l'*exequaturo* du gouvernement des États-Unis.

— On lit dans le *Journal d'Arlon*, 5 avril:

« M. le général l'Olivier qui commandait la brigade détachée dans le Luxembourg, est parti mardi dernier pour Bruxelles.

« Les deux escadrons du 2<sup>e</sup> régiment de lanciers qui étaient cantonnés à St. Léger et Habay, quittent la province; ils ont dû se mettre en marche hier et seront le 7 à Namur. »

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les sages observations qu'un journal de Bruxelles adresse à la classe ouvrière. Il lui démontre qu'en dernier résultat, c'est sur elle que retombe le poids des charges dont sont grevées les communes à la suite des dévastations de propriétés.

— Une décision ministérielle du 25 octobre 1836 accordait un délai de six mois pour effectuer le transit des laines dans l'intérieur de la France. Cette décision vient d'être rapportée, et à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, les délais fixés par les acquits à caution pour le transit des laines devront être limités comme pour toutes les autres marchandises suivant ce qu'exigent réellement les distances, les saisons et le mode de transport.

— On lit dans le *Journal de Verviers* :

« M. Keppenne, substitut du procureur du roi, a porté la parole, à l'audience du 26 mars, dans l'affaire des pillages, en cause MM. Monseur, Perwez et autres, contre la ville de Verviers. Dans un réquisitoire, fort de raisonnemens, il a établi que la loi du 10 vendémiaire an IV avait été légalement publiée à Verviers en conformité de l'arrêté du 21 vendémiaire an IV, sur le mode provisoire de publication; il a en outre démontré que si quelque doute pouvait encore exister à cet égard, il devait disparaître devant la combinaison de la loi du 12 vendémiaire an IV avec la loi du 24 brumaire an VII; en conséquence, il a conclu au rejet des exceptions de non publication, d'abrogation et autres; mais il a estimé qu'il n'y avait pas des éléments suffisans pour accorder provision aux demandeurs. »

— MM. Lecas, Segard et C<sup>e</sup>, maîtres fontainiers de St-Omer, établis momentanément à l'hôtel du Noble, à Tirlemont; viennent de construire dans cette dernière ville, un puits foré dit *Artésien*, d'une profondeur de 130 pieds, d'où une saillante et inépuisable source fournit une eau excellente, presque au niveau du sol. L'administration de la ville, appréciant l'avantage de cette utile construction et de la modicité du prix, bien inférieur à celui des puits ordinaires, qui réussissent rarement bien, a ordonné la construction d'un second puits foré pour l'usage des habitans. Plusieurs particuliers, témoins de la réussite complète de ce puits, ont déjà recourus à l'adresse et la connaissance de ces fontainiers, pour se procurer de semblables sources.

— On écrit de Dresde, le 18 mars :

« Nos commerçans et notre gouvernement pensent sérieusement à la construction du chemin de fer entre Leipzig et Dresde, et il est très-probable que la chose sera exécutée, nonobstant les grandes difficultés que rencontrera la construction. On doit creuser un souterrain à travers une montagne près de Meissen; mais on considère la construction comme très-utile. On pense aussi que le produit du péage sur l'Elbe en sera beaucoup augmenté. D'un autre côté, un service par bateaux à vapeur a été entrepris par M. Calberla, et doit être organisé pour cet été. »

— Dans la nuit du 2 au 3 de ce mois, des voleurs sont introduits dans une maison de la commune de Beirlegem, district d'Audenaerde. La femme se trouvait seule au logis; les voleurs se sont présentés devant son lit et ont menacé de la tuer si elle bougeait. La femme intimidée par leurs menaces, n'a pas osé se remuer. Les voleurs ont forcé un coffre et en ont enlevé une somme de 450 florins et quelques bijoux; jusqu'à présent on n'a pu découvrir les auteurs de ce crime. La femme est fortement indisposée par suite de cet événement.

— Le *Correspondant de Hambourg* explique la disgrâce du prince Frédéric de Danemarck. Il paraît que ce prince a levé la main sur son épouse la princesse Wilhelmine, et même sur le roi et la reine qui avaient voulu s'interposer entre les deux époux. La perte de ses épaulettes et le bannissement en Islande seraient les conséquences de cette conduite.

— A la dernière grande mer, on vient de découvrir à quatre lieues environ de Dieppe, des arbres sous-marins enfuis dans les alluvions qui se trouvent au pied des falaises à l'ouest du cap d'Ailly. A la suite d'un vent violent, une grande quantité de ces troncs d'arbres a été mise à nu, au moment de la basse eau dans la partie du littoral qui se trouve sous le village de Saint-Aubin, en aval du Dun. La quantité de ces arbres que la mer couvre et découvre dans son flux et reflux est considérable et semble indiquer les ruines d'une forêt qui aurait été submergée.

La plupart de ces troncs sont passés à l'état de tourbe; un assez grand nombre ont conservé un cœur parfaitement sain et d'une nuance jaune-rouge très-belle. Tous ces arbres sont couchés du sud-est au nord-est, et ont relativement à la grève où ils sont enfouis, une inclination de 80 degrés environ. Les riverains faisaient depuis long-temps usage de ce bois, quand ils ne pouvaient détacher quelques parties, comme combustible; la

science saura sans doute en tirer un parti avantageux.

— *Extrait d'une lettre particulière de La Haye* : Le voyage du prince d'Orange au quartier-général ne paraît pas se rattacher à un but politique, mais n'avoir pour objet que la composition de l'armée qui, dans le courant de ce mois, sera passée en revue. (*Handelsblad.*)

Au moment où nous écrivons, les imprudentes souscriptions, en faveur du prince d'Orange, ont porté leur fruit à Bruxelles. Des scènes déplorables ont eu lieu; et malheureusement si nos renseignemens sont exacts, l'effervescence menace de devenir plus violente, surtout si l'on a égard à la tendance du jour du dimanche et aux dispositions dangereuses où les divertissemens et la boisson entretiennent le peuple ce jour là.

De pareilles scènes ne peuvent être que funestes à Bruxelles (en particulier à et à la Belgique en général). Il est à craindre que beaucoup de personnages riches qui auront été les principales victimes de ces tristes événemens n'aillent, au moins momentanément, porter leur fortune et leurs dépenses dans d'autres villes. En même tems, les hommes qui spéculent sur la déconsidération de la révolution belge ne manqueront pas de peindre ses partisans comme dominés par la passion de l'anarchie et sans prise aux idées d'ordre et de gouvernement.

Au point de vue de la politique intérieure, il n'eût pas été moins sage de fermer les yeux sur cette manifestation qui ne pouvait produire aucun résultat. Plusieurs journaux et ceux qui voient les choses de plus haut ont tiré la même conclusion, et nous ajouterons à ce qu'ils ont dit, une raison qui paraît déterminante. L'orangisme a deux élémens dont l'un pouvait lui donner de la vie dans une nation industrielle, et dont l'autre ne pouvait que le tuer dans l'esprit d'un peuple éclairé et qui a fait sa révolution; ces deux élémens sont l'intérêt commerçant et l'intérêt de cour.

Le premier de ces intérêts, qui faisait sa force exclusive, est déjà en très-grande partie acquis à la révolution. L'esprit de sollicitude pour les intérêts matériels du pays que depuis quelque temps l'administration exprime non par des phrases, mais des travaux positifs, la manifestation de cet esprit a déjà considérablement réduit les partisans de l'orangisme dans ses grands foyers, à Anvers et à Gand, et leur nombre ira s'éclaircissant, de jour en jour, davantage. Nationaliser le commerce, c'était déraciner l'orangisme. Tout le reste n'offrait aucun danger.

Qu'était-ce en effet que ces souscriptions? Les regrets du commerce? non. Mais les regrets ou d'affections personnelles ou d'anciennes habitudes de cour? Or, là se trouve bien la plus inoffensive des récriminations. Qu'un duc, un marquis, voient avec chagrin le palais d'un prince populaire envahi par des talens sans naissance, par du patriotisme sans ayeux; qu'ils regardent avec des yeux attristés, inactifs dans leurs garde-robes, ces beaux habits brodés et dorés en possession de l'admiration des dames du ci-devant régime, quel mal cela fait-il? Ces gens là pensent qu'un duc est encore une supériorité. Eh bien! laissez leur croire. Plus cette conviction est forte chez eux, moins ils ont d'empire sur leurs contemporains, car ils négligeront d'employer les véritables moyens d'action sur les hommes de notre époque. Laissez-les dans la croyance que les gens de rien sont ceux qui ont pris leur place, c'est bien la plus petite consolation de leur néant politique. C'est à la force à montrer de la modération.

Le commerce seul était la racine de l'arbre; les hommes de cour n'en sont que des branches parasites; en attaquant ceux qui ne peuvent rien on risque de rendre à la cause ceux qui peuvent beaucoup. Cependant nous ferons une dernière réflexion. Il se trouve, sans doute, dans les signataires, des hommes mûs par une gratitude honorable ou par une durée d'affections qui prouve toujours en faveur de ceux qui savent l'éprouver. Mais votre ostentation de sentimens tient à une erreur qu'il faut relever. Les princes de la famille déchue peuvent parler à vos souvenirs de cœur ou à votre esprit politique cela est très-possible; mais pour l'immen-

sité majorité de vos compatriotes ces princes apparaissent avec d'autres traits. C'est la proscription de leur langue, la morgue hollandaise, la fiscalité gouvernementale qui les préoccupent seuls. Ce sentiment est le seul vivant dans le cœur de la multitude et le sentiment contraire fût-il mille fois plus légitime de votre part vient se heurter contre l'opinion rivale et dans ce choc de quelques-uns contre tous, vous êtes brisés.

#### MONNAIES DUODÉCIMALES.

Le *Moniteur* français vient de publier la loi sur les monnaies duodécimales dont nous avons dans le temps annoncé le projet et qui vient d'être votée par les deux chambres françaises dans la teneur suivante :

« Art. 1<sup>er</sup>. Le délai fixé, par la loi du 14 juin 1829, pour le cours forcé des espèces duodécimales connues sous la dénomination d'écus de six livres, de trois livres, pièces de vingt-quatre, douze et six sous tournois, ainsi que pour les pièces d'or de quarante-huit livres, vingt-quatre livres et douze livres, qui devait expirer au 1<sup>er</sup> avril 1834; est prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre suivant. Lesdites espèces d'or et d'argent seront reçues pour leur valeur nominale actuelle dans les caisses publiques, en paiement des contributions de toute nature, jusqu'au 30 novembre inclusivement, et dans les changes des hôtels de monnaies jusqu'au 31 décembre 1834.

« Art. 2. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1835, les espèces duodécimales d'or et d'argent ne seront plus reçues aux changes des hôtels de monnaies que pour le poids qu'elles auront conservé, et seront payées au porteur, savoir : les espèces d'or sur le pied de trois mille quatre-vingt onze francs le kilogramme, comme étant au titre de neuf cent millièmes; et les pièces d'argent sur pied de cent quatre-vingt-dix-neuf francs quarante-et-un centimes le kilogramme, comme étant au titre de neuf cent onze millièmes, au lieu de neuf cent sept millièmes, titre fixé par la loi du 14 juin 1830. Les porteurs recevront en outre, pour l'or contenu dans chaque kilogrammes d'espèces d'argent versées aux billets de monnaies, de 1 fr. 19 c., tous frais d'affinage déduits.

« Les espèces duodécimales qui seront versées comme lingots aux changes des billets de monnaies; à dater de la promulgation de la présente loi, seront payées au prix et avec la prime ci-dessus déterminée. »

#### ACADEMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS A ANVERS.

Le conseil d'administration porte à la connaissance des intéressés :

1<sup>o</sup> Que le grand concours biennal auquel est attaché une pension de francs 2,400 pendant quatre ans pour soutenir les études du lauréat à l'étranger et notamment en Italie aura lieu cette année à cette académie et qu'il aura pour objet l'architecture.

2<sup>o</sup> Qu'il n'y sera admis que des artistes nés ou naturalisés en Belgique ou enfans de parens belges et que nul ne pourra concourir sans justifier d'avoir fréquenté une académie ou une école du royaume pendant le cours de la dernière année.

3<sup>o</sup> Que ceux qui se proposent de prendre part à ce concours auront à s'annoncer soit en personne soit par écrit au secrétariat de l'académie, munis de certificats de naissance et d'études, avant le 1<sup>er</sup> de mai prochain.

Anvers, le 10 mars 1834.

Le secrétaire, (Signé) JEAN ADR. SNYERS.

*Projet des travaux d'amélioration à la montagne de la Grappe, embranchement de Battice à Theux, route de 2<sup>e</sup> classe, n<sup>o</sup> 15.*

Avis. — Le public est informé qu'en conformité de l'arrêté royal du 18 juillet, les plans et autres pièces concernant les travaux d'amélioration à la montagne de la Grappe, embranchement de Battice à Theux, route de 2<sup>e</sup> classe, n<sup>o</sup> 15, seront déposés, depuis le 15 mars courant, jusqu'au 15 avril suivant, à l'hôtel du gouvernement provincial à Liège, et qu'un registre y sera ouvert pour recevoir les obligations auxquelles les travaux projetés pourraient donner lieu.

Bruxelles, le 10 mars 1834.

Le ministre de l'intérieur, Ch. Rogier.

**TABEAU DES IMPORTATIONS**

A ANVERS, AMSTERDAM, ROTTERDAM, HAMBOURG ET BREMEN.

DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 MARS 1834.

	CAFE.		SUCRE.		TABAC.	RIZ.	COTON	INDIGO.	THE.	CUIRS.	POIVRE.			
	balles.	b7qs.	b7qs.	caiss. cantis et natt.										
ANVERS.	63908	283	73	3497	4775	510	5597	29	4394	119	53	814	27215	612
AMSTERDAM.	70103	342	3657	1091	12891	1668	5063	3636	1158	323	15	299	29821	598
ROTTERDAM.	73425	40	377	996	9814	646	3001	22578	2352	354	44	487	19412	571
HAMBOURG.	81029	1949	588	6284	3593	294	1469	5918	3262	782	91	2327	17915	536
BREMEN.	23948	1000	127	8793		1270	2064	164	686	13		671	5523	66

**VARIÉTÉS. — LE POIGNARD.**

On voit plus souvent des déconfitures théâtrales en France que des comètes dans le firmament. Il y a peu de temps encore un directeur de province est parti en poste pour les Etats-Unis, abandonnant sa pauvre troupe, à laquelle il devait trois mois. Et vite la troupe se rassemble et de jeter les bases d'une société pour exploiter encore le public. Mais dans une simple réunion d'artistes, il n'y a pas de directeur qui puisse bien ou mal apprécier le talent des acteurs, et le répartir selon son caprice et l'état de sa caisse, tous sont égaux, par conséquent tous veulent être maîtres. Les amours propres se heurtent, se choquent, se froissent, on se sépare sans rien décider; on passe huit jours sans ouvrir les portes au public, et le crédit des fournisseurs ressemble déjà à la mine d'un pendu.

Sur ces entrefaites, le régiment de cuirassiers, en garnison dans la ville, la quitte pour aller dans une autre, et, figurantes, actrices, premiers et seconds sujets, suivent le régiment pour mieux apprendre la musique. La troupe d'opéra se trouve sans chanteuses, et les chanteurs se dispersent et cherchent à gagner leur vie d'une manière ou d'une autre jusqu'à Pâques.

Un seul d'entre eux, Auguste B..., basse-taille déjà favorablement connue, ne peut quitter la ville où il est avec une femme et quatre enfants. Cependant, dans cette ville comme ailleurs, il faut de l'argent pour manger, et Auguste n'en a pas. Ses enfants ont faim! C'est de quoi apprendre l'art dramatique et donner de l'âme aux acteurs de M. Robert, que de voir des enfants demander du pain et ne pouvoir leur en donner. Auguste ne peut supporter plus longtemps ce spectacle. Il embrasse sa femme, les larmes dans les yeux le désespoir dans le cœur, saisit un poignard qu'il cache sous ses habits et sort d'un air égaré. Il marche rapidement vers la demeure du plus riche banquier de la ville, demande à lui parler en particulier, et est introduit dans son cabinet.

Le banquier accueille très-bien l'artiste et reste frappé de sa pâleur et de l'émotion qu'il remarque dans sa voix.

— Monsieur, lui dit Auguste, d'un ton de basse prolongée, je suis sans pain, ainsi que ma femme et mes quatre enfants.

— Je vous plains sincèrement, dit le banquier.

— Je vous en remercie, reprend l'artiste, mais cela ne suffit pas. La misère me force à commettre une action devant laquelle j'ai toujours reculé.

En même temps il tire son poignard, dont la lame brille aux yeux du banquier pâle et tremblant à son tour.

— Que prétendez-vous, s'écrie le banquier.

— Voici ma seule ressource. Le poignard....

— Monsieur.... — Il est en chrisocale, orné de superbe stras; il a servi à l'immortel Talma, dans *Othello*, pour tuer Edelmone, à la belle tragédienne Georges, et même à M. Frédéric Lemaître, dans *L'Auberge des Adrets*. Il faut bien de l'argent pour un amateur. Je vous le laisse pour vingt francs, si vous le voulez; avec cela ma femme et mes enfants mangeront vingt jours.

Le banquier, revenu de sa frayeur, appréciant la démarche de l'artiste, lui fit compter vingt-cinq louis en échange de son poignard.

**ETAT CIVIL DE LIEGE des 4 et 5 avril.**

Naissances : 6 garçons 6 filles.

Décès : 4 garçons 2 filles.

**THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.**

(Ci-devant salle St. Jacques.)

Aujourd'hui lundi 7 avril, la 2<sup>e</sup> représentation de *la favorite*, vaudeville en un acte, de M. Scribe, précédé par *le Valet de Chambre*, opéra en un acte et la dernière représentation de *Pourquoi*, vaudeville en un acte.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

PIANO en très-bon état, ayant six octaves et quatre pédales, à VENDRE, rue de la Régence, chez M. MONSEUR

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET, rue Ste.-Ursule

**TRÈS-BELLE FUTAIE SUR UNE SURFACE DE 37 BONNIERS, A VENDRE.**

A MAIZERET, PRÈS DE SAMSON.

Lundi et mardi, 21 et 22 avril 1834, respectivement à 11 heures précises du matin, M. DE DIEST, rentier, à Tillymont, fera VENDRE publiquement au pied des arbres, et à un an de crédit, par le ministère et à la recette du notaire DELVIGNE, de Namur.

37 bonniers de très-belle futaie dans les bois dits le Corps Chambrette et les 4 bonniers, situés à Maizeret.

Les arbres qui se trouvent dans ces bois sont les plus beaux du pays de la plus belle élévation, et la plupart ont de 10 à 15 pieds de pourtour.

Ils sont propres à la grande construction et à la belle menuiserie.

Il ne sera réservé aucun arbre, ces bois devant être défrichés.

Ces bois, par leur situation sur la route de Namur à Liège, offrent aux acquéreurs la plus grande facilité pour le transport de leurs marchés.

Comme il y aura au moins trois cents marchés à vendre, on est prévenu, pour avoir terminé la vente en deux jours, qu'on commencera chaque jour à 11 heures très-précises, et ce par le bois dits les 4 bonniers.

Cette vente aura lieu parmi caution connue dudit notaire DELVIGNE.

**COMMERCE.**

Bourse de Vienne du 27 mars. — Métalliques. 97 13, 16. — Actions de la banque 1248 0, 0.

Fonds anglais du 4 avril. — Consol, 90 7, 8 0, 0, 0. — Fonds belges, 99 3, 4. — Fonds holland 50 0, 0. Portug., 66 3, 4.

Bourse de Paris, du 4 avril. — Rentes, 5 p. 10, 104 35 fin cour., 104 60 — Rentes, 3 p. 10, 78 20, fin courant, 78 45 — Actions de la banque, 1790 00 — Emprunt de la ville de Paris, 1790 00. — Rente de Naples, 94 40; fin courant 94 65. — Empr. Guebhard, 80 0, 0; fin courant, 00 0, 0 — Rente perpétuelle, 5 p. 10, 64 5, 8; fin courant, 64 3, 4; 3 p. 10, 40 0, 0; fin cour. 40 1, 8; différée, 00 0, 0 — Cortès, 26 0, 0. — Portugais, 57 0, 0. — d'Haiti, 267 50. — Grec, 000 — Empr. belge, 97 5, 8; fin courant 98 00. — Empr. romain, 95 1, 8; fin courant, 95 1, 4. — Empr. de la ville de Bruxelles, 000.

Bourse d'Amsterdam, du 4 avril. — Dette active, 50 5, 16 000 Dito, 95 15, 16 — Bill. de change, 22 4, 16. — Oblig. du Syndicat, 89 3, 4 000 — Dito, 72 3, 4 0, 0 — Rente des douanes, 0, 0 00. Act. de la Société de commerce, 100 1, 2. Rente française, 00 0, 0. — Dito de 1833, 00, 00. — Obl. ru-se floz. et C., 102 1, 1. 0, 0 Dito de 1828, 102 3, 4 000 — Inscrip. russes, 68 1, 8 00, 00 — Empr. russe 1831, 96 0, 0 0000. — Rente perp. d'Esp. 00 0, 0 00 — Dito 000. — Dette diff. d'Esp., 90 0, 0 00, 00. — Obl. mét. Autriche, 95 5, 8 00, 00 — Lots chez Gollals, 00, 0. — Cert. Naples falc., 00 0, 0. — Oblig. Danaises, 00 0, 0. — Oblig. du Brésil, 73 1, 8. — Cortès, 23 5, 8 0, 0. — Dito Grec, 000 — Lots de Pologne, 000 0, 0.

**Bourse d'Anvers, du 5 avril**

Changes.	a courts jours.	à deux mois.	à trois mois
Amsterdam	112 1/2 perte.	P	
Londres.	12 02 1/2	A	11 97 1/2 A
Paris.	47 3/8		47 1/16 46 7/8 A
Francofort.	36		35 7/8 P 35 1/16 A
Hambourg.	35 1/2	P	35 5/16

Escompte 4 0/0 1/2.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 0, 0 A. Id. diff. 41 1, 4 0. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill., 97 0, 0 A 000. Id. de 12 mill., 0, 0. Id. de 24 mill., 00 0, 0. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0, 0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0, 0. — Rent. remb., 2 1/2, 88 1, 4 A et 95 0 P. Espagne. Guebb., 82 0, 0 0, 0. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 00 0, 0 0, 0. Id. perp. Amst., 61 1/2 3/4 0, 0 0, 0 0, 0. Idem dette différée, 14 et P.

**MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.**

1,200 balles café Havane, bon ordre, de 37 à 37 5/8 ctscons. 150 balles café Brésil, ord., à 37 cts. cons. 400 caisses sucre Javaue blond, à fl. 16 1/2 ent. 5 000 l. Bois jaune Curaçao, à fl. 3 7/8 ent.

**Arrivage au port d'Anvers, du 4 avril.**

Le koff hanovrien Vr. Maria, c. Aden, v. d'Emden, ch. de chanvre et fromage.

Le brick sarde Messena, c. Therese, v. de Nice, ch. d'huile et fruits.

Le schooner danois Therese, c. Hesse, v. d'Aarhuis, ch. d'avoine.

Le 3 mâts anglais Columbine, c. Boag, v. de St.-Domingue, ch. de café et bois de teinture.

Le 3 mâts norvégien Industry, c. Kentzell, v. de Gottenbourg, ch. de bois.

Bourse de Bruxelles, du 5 avril. — Belgique. Dette active, 51 1, 4 P. Empr 24 mill., 97 0, 0 P. — Hollande. Dette active, 49 1, 2 0. — Espagne Guebb., 82 1/2 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 10, 00 0, 0 0, 0. Id. Amst. 5 p. 10, 61 7/8 P. Id. Paris, 3 p. 10, 40 3/8 A. Cortès à Lond., 25 1/4 P. Dette diff., 14 1/4 P.

**PROGRAMME du CONCERT qui sera donné le mercredi 9 de ce mois, dans la salle de la Société d'Emulation, par M<sup>me</sup> PRZYREMBEL, flûtiste polonoise.**

**1<sup>re</sup> PARTIE.**

- 1<sup>o</sup> Ouverture des Bachantes, de Paër.
- 2<sup>o</sup> Fantaisie pour la flûte, exécutée par M<sup>me</sup> Przyrembel.
- 3<sup>o</sup> Romances chantées par M. de Mondonville.
- 4<sup>o</sup> Concerto de violon, de Rode; exécuté par le jeune Seigne, élève du conservatoire royal.

**2<sup>o</sup> PARTIE.**

- 1<sup>o</sup> Ouverture du Calife de Bagdad, par Boieldieu.
  - 2<sup>o</sup> Variations pour la flûte, exécutées par M<sup>me</sup> Przyrembel.
  - 3<sup>o</sup> Air italien de Meyerbeer, chanté par Mlle. Toméoni.
  - 4<sup>o</sup> Fantaisie pour la flûte, exécutée par M<sup>me</sup> Przyrembel.
- L'orchestre sera composé des principaux artistes et des élèves du conservatoire, et sera dirigé par M. Ferdinand.

On commencera à sept heures.  
Prix d'un billet de cavalier trois francs.  
Billet de dame deux francs.

On trouvera des billets le jour de l'exécution chez le concierge de la Société d'Emulation.

**AU CHAPEAU NOIR.**

\*\* François GHAYE, fabricant de chapeaux, rue St.-Severin, n<sup>o</sup> 689, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'OUVRIR son MAGASIN DE CHAPEAUX EN FEUTRE ET EN SOIE. 705

MEURA, sœurs, rue de la Régence, ont l'honneur d'annoncer LEUR RETOUR, avec un CHOIX divers des modes nouvelles pour la saison.

Chez les mêmes on demande une DEMOISELLE connaissant parfaitement son état, c'est pour aller à l'étranger, elle jouirait de très-bons appointemens. 693

Mme. J. A. JOASSART-CHANTRAINE, a l'honneur d'annoncer SON RETOUR de PARIS, où elle a fait CHOIX des NOUVEAUTÉS qui ont paru pour la saison.

Son MAGASIN A PRIX FIXE, situé rue du Pont-d'Ile, n<sup>o</sup> 839 et 840, est très-bien assorti.

Une MAISON avec jardin est à LOUER. S'adresser au même n<sup>o</sup>

On demande UN SUBSTITUANT pour la MILICE, place de Spectacle, n<sup>o</sup> 860. 716

UN GARÇON de billard et UNE SERVANTE peuvent se présenter au Café Grec, place Verte. 669

( ) A VENDRE une belle et spacieuse MAISON, sise à Liège, rue Mont-Saint-Martin, n<sup>o</sup> 617, composée de deux salons, et seize autres pièces et chambres avec porte cochère, cour, remise, écurie et jardin d'où l'on voit toute la ville. S'adresser chez le notaire PAQUE, audit Liège.

A VENDRE une CALÈCHE de rencontre, et un beau TILBURY. S'adresser au n<sup>o</sup> 503. Outre-Meuse. 718

(50) La VENTE des TROIS MAISONS contiguës, sises à Liège, rue St. Severin, n<sup>o</sup> 718, 719 et 720, annoncée pour le 26 mars, est postposée au 9 avril, et aura lieu ledit jour à 2 heures et demie, en l'étude et par le ministère de M. DUSART, notaire, chez lequel on peut s'adresser ainsi qu'à M. STREEL, avocat, place Ste. Claire, pour les acquérir de gré-à-gré. Il y a toute facilité de paiement.

A LOUER présentement en tout ou partie, un local de 80 pieds de long, 30 de large sur 40 de haut, propre à y établir une fabrique quelconque, et un quartier y attaché avec magasins et 4 grands greniers. S'adresser à Ste-Claire, n<sup>o</sup> 130, place Ste-Claire à Liège. 803

Une FILLE D'OUVRAGE sachant faire une cuisine, peut se présenter rue Vinave-d'Ile, n<sup>o</sup> 43. 661

H. Lignac, impr du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 612, à Liège.